



55 avenue Carnot
94230 Cachan
06 30 51 22 27

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

patrick.laurent@aditya-audit.fr

Association Centre d'Etudes de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL)

11 rue de la Chapelle
75018 Paris

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023



55 avenue Carnot
94230 Cachan
06 30 51 22 27
patrick.laurent@aditya-audit.fr

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

Association Centre d'Etudes de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL)

11 rue de la Chapelle
75018 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Centre d'Etudes de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre d'Etudes de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les "petites entreprises". Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié :

- les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre lorsqu'elles ont des incidences majeures sur le résultat, la situation financière ou la présentation d'ensemble des comptes de l'entité. A ce titre, nous avons porté une attention particulière aux fonds dédiés ;
- les estimations comptables importantes, notamment celles manquant de données objectives et impliquant un jugement professionnel dans leur appréciation ;
- la présentation d'ensemble des comptes annuels, qu'il s'agisse du contenu de l'annexe ou de la présentation des états de synthèse ;
- le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cachan, le 9 juin 2024

Le commissaire aux comptes,
Société Aditya représentée par
Patrick LAURENT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'P' followed by a long horizontal stroke.

Signé électroniquement le 09/06/2024 par
Patrick Laurent



ASSOCIATION CEFIL

11/13 Rue de la Chapelle

75018 PARIS

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

édité le 04/06/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles . Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,						
Immobilisations corporelles . Autres immobilisations corporelles	11 259	10 948	312	0,06	2 035	0,41
Immobilisations financières						
TOTAL (I)	11 259	10 948	312	0,06	2 035	0,41
ACTIF CIRCULANT						
Créances . Créances clients, usagers et comptes rattachés	83 817		83 817	16,34	53 650	10,89
. Autres	79 645		79 645	15,53	20 989	4,26
Disponibilités	349 130		349 130	68,07	416 182	84,44
TOTAL (II)	512 592		512 592	99,94	490 821	99,59
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	523 851	10 948	512 903	100,00	492 855	100,00

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023		31/12/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	1 161	0,23	1 161	0,24
Report à nouveau	296 553	57,82	262 085	53,18
Excédent ou déficit de l'exercice	35 229	6,87	34 468	6,99
Situation nette (sous total)	332 944	64,91	297 714	60,41
Subventions d'investissement			698	0,14
TOTAL (I)	332 944	64,91	298 413	60,55
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	123 961	24,17	145 690	29,56
TOTAL (II)	123 961	24,17	145 690	29,56
PROVISIONS				
Provisions pour risques	2 677	0,52	430	0,09
TOTAL (III)	2 677	0,52	430	0,09
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 003	1,76	15 438	3,13
Dettes fiscales et sociales	44 319	8,64	32 885	6,67
TOTAL (IV)	53 322	10,40	48 323	9,80
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	512 903	100,00	492 855	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2023
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2022
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services	201 797		179 106		22 691	12,67
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	383 076		337 160		45 916	13,62
- Ressources liées à la générosité du public						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	430		1 661		-1 231	-74,10
Utilisations des fonds dédiés	145 690		150 900		-5 210	-3,44
Autres produits	513		3		510	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	731 506		668 831		62 675	9,37
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	124 728		101 303		23 425	23,12
Impôts, taxes et versements assimilés	8 526		4 564		3 962	86,81
Salaires et traitements	331 844		289 089		42 755	14,79
Charges sociales	104 274		93 862		10 412	11,09
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 723		1 750		-27	-1,53
Dotations aux provisions	8 727		430		8 297	N/S
Reports en fonds dédiés	123 961		145 690		-21 729	-14,90
Autres charges			1		-1	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	703 782		636 690		67 092	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	27 724		32 141		-4 417	-13,73
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	2 442		1 190		1 252	105,21
Total des produits financiers (III)	2 442		1 190		1 252	105,21
CHARGES FINANCIERES:						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 442		1 190		1 252	105,21
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	30 166		33 331		-3 165	-9,49
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	4 400				4 400	N/S
Sur opérations en capital	698		1 454		-756	-51,98
Total des produits exceptionnels (V)	5 098		1 454		3 644	250,62
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	35		317		-282	-88,95
Total des charges exceptionnelles (VI)	35		317		-282	-88,95
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	5 063		1 137		3 926	345,29
Total des produits (I + III + V)	739 047		671 475		67 572	10,06

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	703 817	637 007	66 810	10,49
EXCEDENT OU DEFICIT	35 229	34 468	761	2,21

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ANNEXES

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

PREAMBULE

Le Centre d'Etudes, de formation et d'Insertion par la langue, CEFIL, est une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901, créée le 06/10/2009, avec pour objectif le développement personnel et professionnel des personnes à travers des actions de formation, d'insertion et d'études, ainsi que l'organisation de toute activité qui servirait cet objectif.

Description de l'objet social de l'entité : CEFIL est un organisme de formation spécialisé dans l'apprentissage du français.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées : CEFIL a pour philosophie une double activité :

- **La formation des publics** - formation à destination des demandeurs(ses) d'emploi et salariés(es) en insertion, principalement migrant(e)s de faible niveau de qualification et en démarche d'insertion professionnelle
- **La formation des formateurs/formatrices** sur la formation linguistique des demandeurs(euses) d'emploi et des salariés(es) en insertion

Les moyens mis en œuvre : CEFIL met en place des actions de formation et d'accompagnement des personnes, basées sur l'acquisition de la langue française en privilégiant le contexte professionnel.

Toutes les actions de formations sont montées « sur-mesure » au regard d'une analyse précise et réaliste des besoins et objectifs à atteindre.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 512 903 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 35 229 E.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association CEFIL ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement comptable ANC N° 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Le mode linéaire a été retenu pour l'ensemble des immobilisations.

- Immobilisations incorporelles :
 - Logiciels Linéaire sur 12 mois,
 - Site Internet Linéaire sur 1 à 3 ans,
 -
- Immobilisations corporelles :
 - Travaux, Agencements, Aménagements Linéaire sur 10 ans
 - Matériels de bureau Linéaire sur 2 ou 3 ans,
 - Matériels informatiques Linéaire sur 3 ans,
 - Mobiliers de bureau acquis Linéaire sur 10 ans

Méthode de provisionnement des Immobilisations Financières :

NEANT

Valeurs mobilières de placement

NEANT

Indemnités de fin de carrière

- En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
- Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Rémunération des trois hauts cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, ne sont pas communiquées dans la présente annexe, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectifs moyens par catégorie

	Année 2023
Effectifs moyens en contrats à durée indéterminée	7.39
Effectifs moyens en contrats à durée déterminée	2.95
TOTAL	10.33

Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2023

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 240 € TTC.

Evènements post-clôture

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Contributions volontaires

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature car :

- ✓ La nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- ✓ l'entité n'est pas en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Pour cette année, l'association a eu recours à deux bénévoles.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé net : 312 E

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 11 259 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	11 259	-	-	11 259
Immobilisations financières				
TOTAL	11 259	-	-	11 259

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mat. Bureau & informatique	11 259	10 948	312	Entre 2 et 3 ans
TOTAL	11 259	10 948	312	

Etat des créances = 163 462 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances clients	83 817	83 817	-
Subventions à recevoir	79 645	67 545	12 100
Divers indemnités CPAM à recevoir	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	163 462	151 362	12 100

Le poste « Créances » correspond à des formations effectuées en 2023, facturées, restant à percevoir en 2024.

Le poste « Subventions à recevoir » correspond majoritairement à des subventions européennes FSE+ pour un total de 70 756 € (dont 12 100 € au titre de 2022 et le dossier 2023 toujours en cours d'instruction) et à une subvention Pôle emploi Eiffel de 8 889 €, à percevoir au titre de l'exercice 2024.

Trésorerie = 349 130 E

L'association dispose d'un compte courant et d'un compte livret.

Solde comptable des Comptes de Trésorerie	Au 31/12/23
Compte courant	143 552
Compte Livret	205 578
TOTAL	349 130

- Le compte sur livret est positif de 205 578 € (actif du bilan), correspondant au solde du relevé bancaire au 31/12/23.
- Le compte courant est positif de 143 552 € (actif du bilan), correspondant au solde du relevé bancaire au 31/12/23.
- **Le total des disponibilités s'élève à 349 130 € contre 416 182 € en 2022.**

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds Associatifs = 332 944 E

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves de trésorerie	1 161				1 161
Report à nouveau	262 085	34 468	34 468		296 553
Excédent ou déficit de l'exercice	34 468		35 229	34 468	35 229
Situation nette	297 714	34 468	35 229	34 468	298 475
Situation nette dont générosité du public					
Subventions d'investissement nette	698			698	-
TOTAL	298 413	34 468	69 697	35 166	332 944
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2022, il a été décidé de reporter le résultat excédentaire de 2022 d'un montant de 34 468 € en report à nouveau.

Résultat de l'exercice :

L'exercice 2023 se traduit par un excédent comptable de 35 229 € décomposée comme suit :

- Résultat lié aux activités : 27 724 €
- Résultat financier : 2 442 €
- Résultat exceptionnel : 5 063 €

Subvention d'investissement accordée 3 489 E

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
VILLE DE PARIS - accordée en 2021	INVEST PC DIAGNOSTIC	3 489			3 489
TOTAL		3 489			3 489

La Ville de Paris a accordé une subvention d'investissement pour l'acquisition de matériels informatiques.

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
VILLE DE PARIS	INVEST	2 791	698		3 489
TOTAL		2 791	698		3 489

La subvention est rapportée au résultat au même rythme que la dotation aux amortissements du matériel informatique financé.

Fonds dédiés = 123 961 E

Il s'agit de provisions sur engagement à réaliser correspondant à la fraction non consommée de recettes affectées en raison des engagements pris à l'égard des tiers.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Divers fonds dédiés ILL-	34 400	34 400	34 400	0		-
Divers fonds dédiés-HR-	32 500	32 500	32 500	0		-
Etat DDCS BOP 104-	65 000	65 000	65 000	0		-
Divers fonds dédiés -REFUG -	19 000	19 000	19 000	0		-
Divers fonds dédiés EIFFEL	9 850	9 850	9 850	0		-
Divers Fonds Dédiés - Eiffel				14 450		14 450
Divers Fonds Dédiés - HR				11 110		11 110
Divers Fonds Dédiés - ILL				20 401		20 401
Divers Fonds Dédiés - PCR				62 000		62 000
Divers Fonds Dédiés - REFUG				16 000		16 000
TOTAL	145 690	145 690	145 690	123 961		123 961

Provisions pour risques et charges = 2 677 E

Il s'agit d'une provision pour risque en rapport avec la subvention FSE+, évaluée sur la subvention restant à percevoir au titre de l'année 2022 et 2023, du fait d'un risque de réfaction du montant conventionné.

Etat des dettes = 53 322 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	9 003	9 003		
Dettes fiscales & sociales	44 319	44 319		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	53 322	53 322		

Fournisseurs :

Il s'agit d'un ensemble de dépenses effectuées fin 2023 et qui seront réglées en 2024.

Dettes fiscales et sociales :

Ce poste est composé pour l'essentiel de charges de personnel relatives au 4ème trimestre 2023.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les ressources de l'association = 731 506 E

Les ressources internes de l'association = 201 797 E

Ressources internes	2023	2022
Formations dispensées	201 584	179 090
Ports et Frais facturés	214	16
TOTAL	201 797	179 106

Les ressources internes de l'association sont essentiellement composées de formations réalisées par l'association.

Les subventions de fonctionnement et liées aux projets = 383 076 E

Sources de financement	2023	2022
- subventions de fonctionnement liées aux projets	383 076	337 160
TOTAL	383 076	337 160

L'association s'est engagée dans plusieurs projets pour lesquels elle a obtenu des subventions de différents partenaires, régulièrement et nouvellement intéressés par ses activités.

Autres produits : 513 E

	2023	2022
Transfert de charges	-	-
Divers	513	3

Reprise d'engagements réalisés sur des subventions : 145 690 E

	2023	2022
Reprise sur engagements sur subventions	145 690	150 900

Il s'agit de la part des fonds dédiés constatés sur l'exercice 2022 et consommée au cours de cet exercice, dont le détail figure dans le tableau de suivi des fonds dédiés en page 7 de la présente annexe.

Reprise sur provisions, dépréciations : 430 E

	2023	2022
Reprise sur Provisions, dépréciations	430	1 661

Il s'agit d'une reprise de provision pour risques en rapport avec la subvention FSE 2022, devenue sans objet suite à la finalisation de l'action.

Les dépenses de l'association = 703 782 E**Les Achats = 3 924 E**

Achats	2023	2022
- Inscriptions centre examens	-	-
- Fournitures d'entretien / petits équipements	1 694	1 815
- Fournitures administratives	2 230	2 945
TOTAL	3 924	4 761

Les autres achats représentent des achats divers de petits équipements et administratifs

Services extérieurs = 62 478 E

Services extérieurs	2023	2022
- Locations immobilières	60 543	50 140
- Entretien sur bien mobilier	-	-
- Maintenance	123	9 708
- Primes d'assurances	1 477	1 413
- Séminaire et Documentation	335	1 727
TOTAL	62 478	62 988

Le poste des locations immobilières comprend les charges locatives et autres entretiens .

Autres Services extérieurs = 58 326 E

Autres services externes	2023	2022
- Honoraires, et partenaires	12 222	13 410
- Autres Honoraires partenaires	35 082	11 825
- Foires et expositions	252	-
- Cadeaux divers	177	128
- Catalogues et imprimés	14	-
- Déplacements divers	1 571	1 318
- Missions / Réceptions	3 098	1 543
- Frais postaux - téléphone	4 150	3 727
- Services bancaires	680	684
- Cotisations	1 080	920
TOTAL	58 326	33 555

Les rémunérations d'intermédiaire concernent pour partie des dépenses pour des prestations que l'association sous-traite à des partenaires avec lesquels elle a l'habitude de travailler. L'ensemble des charges, hors honoraires variables des partenaires, reste stable.

Impôts et taxes = 8 526 E

Impôts et taxes	2023	2022
- Impôts et taxes	8 526	4 564
TOTAL	8 526	4 564

Les impôts représentent la taxe sur la formation et la taxe sur les salaires.

Charges de personnel = 436 118 E

Charges de personnel	2023	2022
- Salaires brut	331 844	289 089
- Charges sociales	93 674	81 873
- Autres Charges de personnel	9 317	8 810
- Indemnités de stage	1 283	3 179
TOTAL	436 118	382 952

Sur l'exercice 2023, l'effectif moyen de l'association est en augmentation par rapport à 2022, il se compose de 10.34 personnes en 2023 contre 9.00 personnes en 2022, dont 7.39 ETP en CDI (7 ETP, 2022) et 2.96 en CDD (2.00 en 2022),

L'association a recours à plusieurs contrats à durée déterminée, à temps partiel, pour des besoins très ponctuels dans le cadre de ses activités.

Dotation aux amortissements et aux provisions : 10 450 E

	2023	2022
Dotations aux amortissements	1 723	1 750
Dotation aux provisions pour risque et charges	8 727	430

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la valeur brute des investissements figurant à l'actif du bilan.

La provision pour risques est en rapport avec la subvention FSE+ 2022 et 2023, évaluée sur le montant restant à percevoir au titre de l'année 2022 et 2023, du fait d'un risque de réfaction du montant conventionné.

Engagements à réaliser sur des subventions : 123 961 E

	2023	2022
Engagements à réaliser sur subventions	123 961	145 690

Il s'agit de fonds dédiés constatés sur l'exercice 2023 concernant des actions dont la réalisation est reportée sur l'exercice 2024. Le détail figure dans le tableau de suivi des fonds dédiés en page 7 de la présente annexe.

Autres charges de gestion courante = 0 E

AUTRES INFORMATIONS

Résultat financier = 2 442 E

Résultat financier	2023	2022
- Produits financiers	2 442	1 190
- Charges financières	-	-
TOTAL	2 442	1 190

Les produits financiers correspondent aux intérêts du Livret.

Résultat exceptionnel = 5 063 E

Résultat exceptionnel	2023	2022
- Produits exceptionnels	5 098	1 454
- Charges exceptionnelles	35	317
TOTAL	5 063	1 137

Les produits exceptionnels correspondent, pour 698 euros, à la reprise de la subvention d'investissement au même rythme que la dotation aux amortissements de l'investissement concerné ainsi qu'une affectation d'une subvention rétroactive au titre de 2022 pour 4 400 du FSE+.